

Commission : Environnement
Question : La COP 21, et après ?
Auteur : Japon

Au cours du dernier siècle, l'industrialisation des pays les plus développés et leur croissance intensive ont provoqué de nombreux dégâts sur l'environnement. En effet, la mondialisation est en grande partie responsable des dommages environnementaux majeurs que nous connaissons aujourd'hui. Bien que certaines mesures et solutions aient permis d'atténuer les effets néfastes de cette mondialisation sur l'environnement, elles restent encore très insuffisantes face à l'ampleur et l'urgence des défis à relever.

Actuellement, nous sommes conscients qu'il est impératif de réduire nos émissions de gaz à effets de serre et ce, dans un laps de temps le plus réduit possible. En effet, ceux-ci sont majoritairement émis par les secteurs de la production d'énergie (24% de la part mondiale), de l'industrie (23%) et de l'agriculture (17%). Le reste se partage entre les secteurs des transports, de la déforestation et du bâtiment. Malgré le protocole de Kyoto signé lors de la COP 3 en 1997, certains pays continuent à émettre autant voire plus de gaz à effets de serre que lors de leur engagement. C'est le cas de la Chine qui, dans les années 1990, a servi de valeur de référence au traité international, et ne comptait que pour 10% des émissions totales de la planète tandis que selon les plus récents chiffres, parus en 2012, elle émet 27% des GES à l'échelle mondiale. N'ayant pas réussi à respecter son engagement initial, le Japon se classe également parmi les « mauvais élèves », ayant augmenté sa consommation de GES de 6,5% de 1990 à 2004 contre la baisse de 6% qu'il s'était engagé à suivre.

D'un autre côté, s'il est urgent de réduire nos émissions de GES dans l'atmosphère, il est tout aussi important de promouvoir correctement des énergies renouvelables telles que l'éolien, le solaire, le thermique, l'hydraulique, la biomasse, l'hydroélectrique et la géothermique. Si une norme mondiale obligeant les pays à développer un pourcentage minimum d'énergies renouvelables était appliquée, notre consommation et émission de GES se verraient considérablement réduites et permettraient d'éviter des désastres tels que les marées noires, l'effet de serre, les accidents de mine, la pollution, la contamination accidentelle, la déforestation, l'inondation de terrains, les ruptures de barrage, la nuisance esthétique ; tous étant la conséquence de l'action humaine. C'est pour cela qu'au Japon, en 2011, 19,45 millions de kilowatts d'énergie renouvelable ont été introduits, dont 4,8 millions de kilowatts provenant de la production d'énergie solaire. D'ailleurs, au cours de cette même année, deux centrales méga-solaires (faisant partie des plus grandes de leur catégorie) ont été mises en service à Kawasaki. En outre, le Japon se classe en troisième position dans le classement mondial de la production d'énergie géothermique.

Finalement, même si ces actions relèvent d'abord de décisions politiques à grande échelle, il n'empêche pas d'agir au niveau local. Le Japon encourage donc à changer le comportement des consommateurs par de multiples moyens : la prévention, les lois, les taxes ou les récompenses. Le Japon pense que ces mesures inciteraient de nombreux ménages à adapter ou modifier leurs modes de vie afin de l'adapter aux besoins actuels. C'est pour cela que la Taxe Carbone fut votée en France, afin de favoriser les activités, produits et services consommant moins d'énergie et en encourageant les économies d'énergie. De plus, au Japon, et surtout depuis l'accident de Fukushima, une loi de soutien aux énergies renouvelables a été mise en place depuis 2012 pour favoriser l'usage du solaire et de l'éolien. Ainsi, nous garantissons un héritage durable pour les générations futures.